



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Préfecture du Terr. de Belfort

23 MARS 2017

Service Courrier

Séance du 21 Mars 2017

Question n°20

Demande de subvention à l'Ademe pour la promotion des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance

L'an deux mille seize, le 21 Mars à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

L'an deux mille seize, le 21 Mars à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

Étaient Excusés : Rémi SCHWALM.

Étaient Absents : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	27

Vote		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 Novembre 2014 décidant de candidater à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

Vu la notification du 23 Décembre 2014 retenant le SICTOM parmi les candidats de l'Appel à Projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »,

Vu la délibération du 24 Mars 2016 définissant le Plan Local de Prévention pour la période 2016-2018,

Dans le cadre de son projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne souhaite mettre en place la promotion des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance.

Il s'avère que les couches jetables représentent :

- 1 tonne de déchets par enfant de sa naissance jusqu'à sa propreté à environ 2 ans et 1/2
- 70 % de la quantité de déchets produits par les professionnels de la petite enfance.

Pour ce projet, le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne se fera accompagner par une consultante en couches lavables :
Alexandra Grivel

1/ Accompagnement des particuliers

Alexandra Grivel s'engage à proposer un accompagnement à la mise en place et à la gestion de deux kits de location de couches lavables que devra acquérir le SICTOM et qui seront proposés aux particuliers. Il comprendra également une formation de l'agent du SICTOM en charge du suivi de l'action et une aide à l'élaboration d'une stratégie de communication.

2/ Accompagnement des professionnels

Cet accompagnement se déroule en 2 phases et est modulable en fonction de la structure :

- Phase 1 : étude préliminaire et présentation des changes lavables, comprenant 2 à 4 réunions, avec visite d'une crèche utilisatrice de couches lavables et présentation du projet aux parents,
- Phase 2 : accompagnement technique et humain pour un test en couches lavables avec étude financière et mise en place d'un protocole de routine.

Le plan de financement est le suivant :

	Coût en Euros
Coût du projet	6220
<i>Animation</i>	200
• Confection des deux kits de location de couches lavables à destination des particuliers : 200 €	
• Formation de l'agent du SICTOM en charge du dossier sur une durée de 3 heures : 300€	300
• Accompagnement d'une crèche lors du passage aux couches lavables : 4200€	4200
• Aide à l'élaboration d'une stratégie de communication et d'outils correspondants : 520€	520
Achat de 2 kits de couches lavables	500
Communication (impression)	500
Aides ADEME	3776
55 % des dépenses liées à l'achat des kits et à la communication	836
70 % des dépenses liées à l'accompagnement de la crèche	2940
Financement TZDZG	2444

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention à l'ADEME pour la promotion des couches lavables auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH

